



# AVIS PUBLIC

## ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

Aux personnes intéressées par le premier projet de résolution n° 62-02-2026 portant sur un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

### 1. ADOPTION PAR LE CONSEIL MUNICIPAL D'UN PPCMOI

Lors de la séance ordinaire du 10 février 2026, le Conseil a adopté le premier projet de résolution n° 62-02-2026 ci-après intitulé « *Premier projet de résolution d'un PPCMOI pour le lot #1 687 150 (25 rue des Chutes). Projet d'agrandissement résidentiel en cour arrière* ».

Ce projet de PPCMOI a pour but d'autoriser:

- a) Un agrandissement résidentiel d'une superficie de 41 mètres carrés sur pieux, pilotis ou radier au lieu de 30 mètres carrés.

### 2. INVITATION À UNE CONSULTATION PUBLIQUE SUR CE PROJET DE RÉOLUTION

Le Conseil municipal tiendra une assemblée de consultation publique sur ce projet de résolution PPCMOI le **3 mars 2026, à 18h** à l'hôtel de ville, sis au 342, chemin du Fleuve à Coteau-du-Lac.

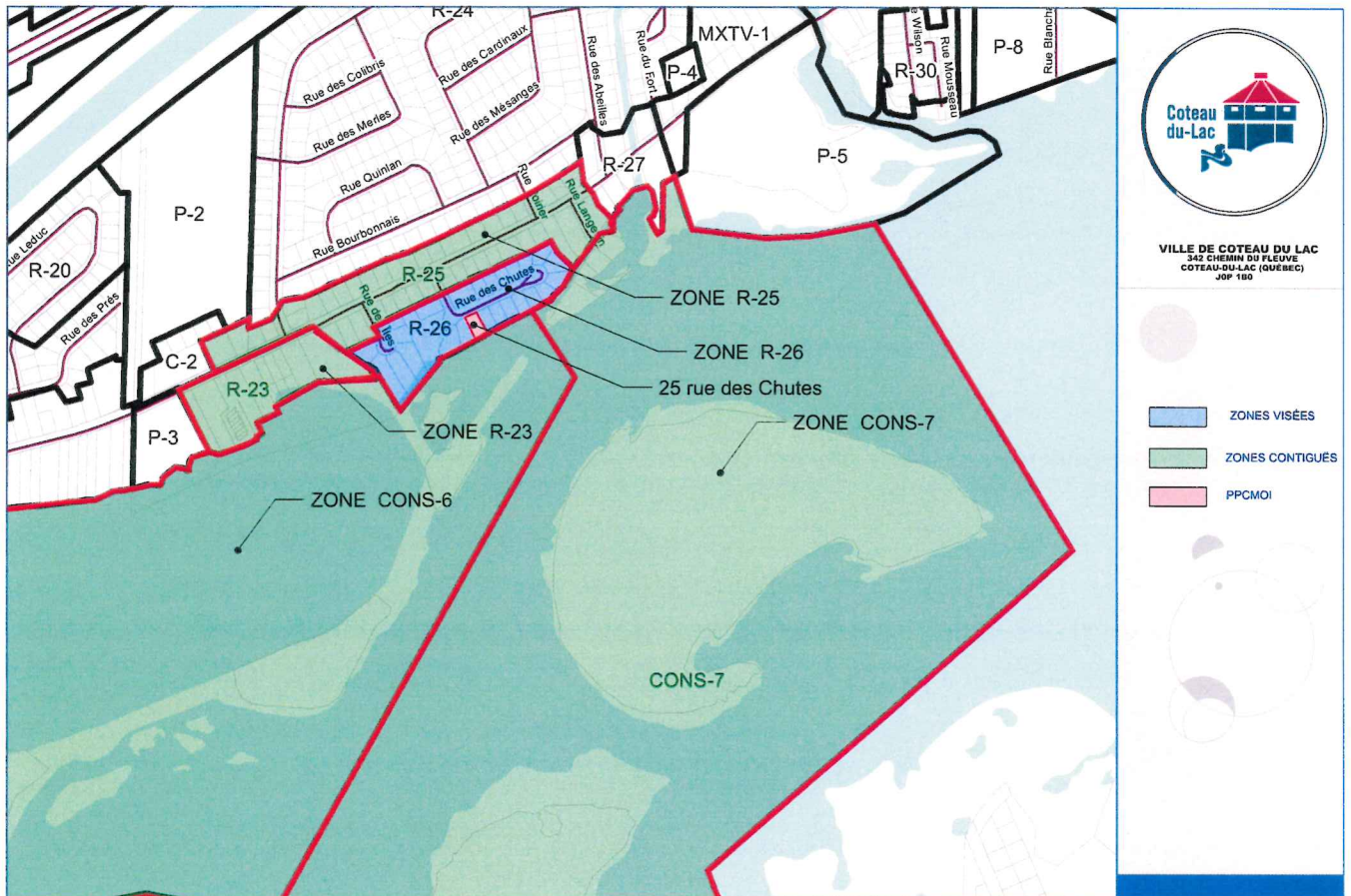
Au cours de cette assemblée, la mairesse ou la personne désignée par elle :

- a. Expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption;
- b. Identifiera les dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;
- c. Expliquera que les personnes intéressées auront le droit de déposer à la Ville une demande afin qu'une ou plusieurs des dispositions soient soumises à l'approbation de certaines personnes habiles à voter;
- d. Expliquera les modalités d'exercice de ce droit;
- e. Entendra ensuite les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

### 3. ZONES AFFECTÉES PAR CE PROJET DE PPCMOI

Le projet de résolution n° 62-02-2026 ne contient aucune disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Ce PPCMOI affecte la zone R-26 et les zones contiguës sont R-23, R-25, CONS-6 et CONS-7. L'illustration de ces zones est jointe au présent avis.



#### 4. CONSULTER CE PROJET DE PPCMOI ET OBTENIR DES INFORMATIONS

Ce projet de PPCMOI peut être consulté au bureau du Service du greffe à l'hôtel de ville sis au 342 chemin du Fleuve, à Coteau-du-Lac, aux heures d'ouverture normales de bureau ou sur le site Internet de la Ville à <https://coteau-du-lac.com/avis-publics/>.

Donné à Coteau-du-Lac, ce 23 février 2026.



Chantal Paquette, OMA  
Greffière et responsable de l'accès à l'information  
et protection des renseignements personnels

/cp